



TOUCHE PAS à mon droit de grève !



jeudi 28 novembre 2024

100% douaniers



L'administration a décidé de priver les agents de Surveillance de leur droit constitutionnel de grève...

En effet, les fonctionnaires actifs de la douane ne sont pas inscrits à l'article L114-3 du code Général de la Fonction Publique. Pourtant, la DG impose désormais un blocus dans toutes les brigades. En sus du diktat sur le dialogue social initié par G. Kasbarian, ce sont nos libertés d'expression qui sont progressivement muselées.



Face à cette attaque sans précédent, il n'y a que deux solutions qui s'imposent :

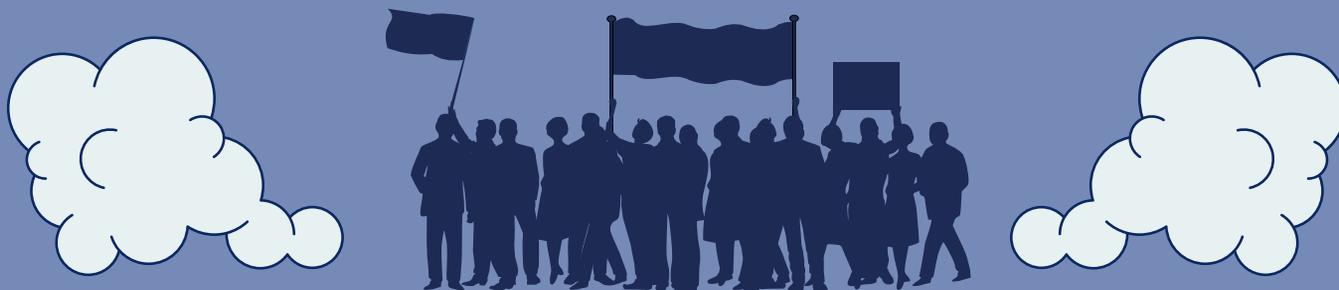
1. L'administration renonce à l'interprétation abusive qu'elle fait sur la restriction du droit de grève depuis cet été, et le problème est immédiatement résolu.
2. L'administration persiste à nous considérer comme indispensables à la sécurité du territoire,

ALORS LES TEXTES DOIVENT ÉVOLUER :

- les douaniers doivent bénéficier de **grilles indiciaires spécifiques**, comme la police ou l'administration pénitentiaire,
- **l'indemnité de risque doit être significativement revalorisée**,
- les agents actifs doivent être classés dans **la catégorie des fonctionnaires « super-actifs »** avec les avantages correspondants.

En l'absence d'une solution rapide à cette crise, nous serons forcés de recourir à des mobilisations massives, par tout moyen, afin de défendre nos droits fondamentaux.

L'UNSA DOUANES EXIGE QUE L'ADMINISTRATION RESTAURE SANS DÉLAI NOS DROITS LÉGITIMES !



**Nous ne devons pas rester silencieux face à cette injustice,
qui viendrait inmanquablement à se propager aux collègues OP/CO !**



UNSA Douanes

6 rue Louise Weiss
Bâtiment Condorcet
télédoc 322

75703 PARIS Cedex 13

unsadouanes@gmail.com
www.unsadouanes.fr



J'adhère ici :

